DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT **DE CARCASSONNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2021-166

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Autres Domaines de compétences

> Séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2021, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Sous matière : Autres domaines de compétences des communes

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Préscillia, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

OBJET:

OPERATION « VILLE DURABLE » N°2021-05 - CONVENTION REGISSANT LE COMPOSTAGE AU CHAMP DE **DECHETS VERTS BROYES ENTRE LE** SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS -LA COMMUNE DE CASTELNAUDARY -LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE - LE COMITE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'OUEST AUDOIS

Procurations:

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GRIMAUD Bernard, Mme SURRE Régine donne procuration à M. DEMANGEOT François, M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline, Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme GAÏANI Audrey donne procuration à Mme GRANIER Préscillia,

Absents:

M. CABANIE Didier, Mme KUFEL Zohra,

Secrétaire: Mme CHABERT Sabine,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 30.06.2021

AFFICHAGE EN DATE DU: 30.06.2021

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 1 3 JUIL. 2021 Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la réduction des déchets et plus particulièrement dans la valorisation des déchets verts il convient d'établir une convention avec divers partenaires notamment le SMICTOM de l'Ouest Audois, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et le Comité de Développement Agricole de l'Ouest Audois.

Cette convention a pour objet de définir les rôles et les responsabilités des parties pour le bon déroulement du projet expérimental et de la filière de compostage des végétaux broyés et compostés en bout de champ.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des engagements de la commune:

- Mise à disposition au SMICTOM de l'Ouest Audois :
- Ses déchets verts issus de l'entretien des espaces verts,
- Un site de collecte communal dans lequel seront centralisés les déchets verts à broyer.

Envoyé en préfecture le 12/07/202 Reçu en préfecture le 12/07/2021 Les agents techniques communaux mettront tout en œuvre pour veiller à la qualité des déchets verts produits lors des opérations d'entretien des espaces verts.

Enfin, la commune s'engage à communiquer auprès de ses habitants en les invitant à respecter les espaces verts dont les déchets verts seront valorisés sur les sols des agriculteurs de Castelnaudary.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver ladite convention notamment les engagements de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ADOPTE la convention régissant le compostage au champ de déchets verts broyés entre le SMICTOM de l'Ouest Audois, la Commune de Castelnaudary, la Chambre d'Agriculture de l'Aude et le Comité de Développement Agricole de l'Ouest Audois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 06 juillet 2021.

Ampliation faite le :

Certifiée exécutifire par réception en Préfecture le :

Par publication le :

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Patrick MAUGARD

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 1 3 JUIL. 2021

ID: 011-211100763-20210706-DB2021166-DE